

REGION BRETAGNE

Délibération n°16_DAJCP_02

CONSEIL REGIONAL

13 octobre 2016

DELIBERATION

Rendu compte de la délégation du président pour l'exercice de sa délégation pour ester en justice

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 20 septembre 2016, s'est réuni en séance plénière le jeudi 13 octobre 2016 à 14h30 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (arrivée à 16 heures 25), Monsieur Gwenegon BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ (départ à 20 heures), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (départ à 18 heures 15), Madame Claire GUINEMER, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUINEAUX-PEDRONO, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR (départ à 19 heures 30), Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER (départ à 20 heures), Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (arrivée à 16 heures 25), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à 18 heures 15), Madame Claudia ROUAUX (arrivée à 16 heures 15, départ à 17 heures 40), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 20 heures 15), Madame Renée THOMAIDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avait donné pouvoir : Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI-DADKHAH de 14 heures 30 à 16 heures 25), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence

REGION BRETAGNE

DUFFAUD à partir de 20 heures), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir de 18 heures 15), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR), , Monsieur Philippe HERCOUET (pouvoir donné à Madame Anne TROALEN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR), Madame Isabelle LE BAL (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS), Monsieur Patrick LE DIFFON (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 19 heures 30), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 20 heures), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Maxime PICARD de 14 heures 30 à 16 heures 25), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN à partir de 18 heures 15), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD de 14 heures 30 à 16 heures 15 et à partir de 17 heures 40), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 20 heures 15).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.4231-7-1 ;

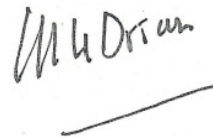
Vu la délibération du Conseil régional n°15_DAJCP_SA_08 du 18 décembre 2015 accordant au Président du Conseil régional une délégation générale d'ester en justice ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A pris acte des éléments détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le Président du Conseil régional



Jean-Yves Le Drian

Direction des affaires juridiques et de la commande publique
Service études et conseil juridiques
Service commande publique et politique d'achat

Conseil régional - session du 13 octobre 2016

RENDU COMPTE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT D'ESTER EN JUSTICE

DOSSIER	JURIDICTION SAISIE / OBJET	AVOCAT	ÉTAT DE LA PROCÉDURE	SUITE
Occupant sans titre du domaine public REGION BRETAGNE c/ M. L et EURL Péniche Kid	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Rejet du recours formé par le requérant contre un titre de recettes émis par le Trésor public au profit de la Région	
Contravention de grande voirie PREFECTURE FINISTERE et REGION BRETAGNE C/ Société « Overseas association »	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Jugement portant condamnation pécuniaire de la Société « Overseas Association », propriétaire du navire « KARL » amarré à Brest, au titre de l'absence de mesures de garde et de manœuvre	
Agent régional	1) Tribunal administratif de Rennes Recours en annulation contre la décision de révocation de l'agent, suite à des faits de harcèlement moral. 2) Tribunal correctionnel de Brest La Région s'est portée partie civile dans le contentieux opposant l'agent encadrant à ses anciens subordonnés.	Maître MARCHAND Cabinet CVS	1°) Jugement du Tribunal administratif de Rennes, du 7 juillet 2016, rejetant la requête de l'agent qui contestait sa révocation. Le tribunal a considéré que les agissements de l'agent relevaient du harcèlement moral. 2°) Jugement du tribunal correctionnel de Brest du 23 juin 2016, condamnant l'agent à 15 mois de prison avec sursis pour faits de harcèlement moral et au versement, pour l'action civile, à des dommages et intérêts en faveur de ses anciens subordonnés. La Région se voit octroyer la somme de 450 euros au titre des frais de procédure.	Dossier clos

Envoyé en préfecture le 20/10/2016
Reçu en préfecture le 20/10/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20161013-16_DAJCP_02-DE

Annexe à la délibération du Conseil régional
n° 16_DAJCP_02

Agent régional – maladie professionnelle	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête enregistrée le 6 juin 2016, formée par un agent régional contre l'arrêté du Président du Conseil régional refusant la reconnaissance en maladie professionnelle de la pathologie de l'agent Mémoire en défense de la Région déposé au Tribunal administratif le 7 septembre 2016	Instruction en cours
Société EXTREME WEATHER EXPERTISES	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête enregistrée le 3 août 2016 de la société EXTREME WEATHER EXPERTISES contre le titre de recette de 23 419,50 euros émis pour le recouvrement d'un trop perçu de subvention au titre de l'Aide Régionale aux Projets Innovants (ARPI) Mémoire en défense de la Région enregistré au Tribunal administratif le 6 septembre 2016	Instruction en cours
Agent régional – contestation non renouvellement de contrat	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête enregistrée le 28 mai 2016, formée par un agent régional contractuel contestant le non renouvellement de son contrat de travail.	
Bénéficiaire allocation - Trop perçu de formation	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête enregistrée le 5 août 2016 formée par un bénéficiaire d'une allocation, dans le cadre d'un chèque formation, visant à obtenir un sursis dans le recouvrement d'un trop perçu de 1 173,64 euros	

Envoyé en préfecture le 20/10/2016
Reçu en préfecture le 20/10/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20161013-16_DAJCP_02-DE